



DDT - MAT - RT
Site de Bourges
24 JAN. 2022
ARRIVÉE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

CONCLU ENTRE

Le Pays Sancerre Sologne, représenté par sa Présidente, Laurence RENIER, ci-après désigné par « le territoire »,

La communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire, représentée par son président, Laurent PABIOT

La communauté de communes Sauldre et Sologne, représentée par sa présidente, Laurence RENIER

D'une part,

L'État, représenté par Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher et ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, François BONNEAU et ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental du Cher, représenté par son Président, Jacques FLEURY et ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent sous l'égide des exécutifs locaux de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants...

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit ainsi un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, ...), ainsi que la Région et le Département.

En région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.* »

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Département du Cher accompagne les CRTE dans le cadre de la stratégie qu'il a définie au titre de ses politiques d'interventions, dont la politique d'aménagement du territoire visant à bâtir un projet de territoire global et cohérent, vecteur d'équité.

Le Pays Sancerre Sologne, l'Etat, le Conseil régional Centre Val de Loire et le Conseil départemental du Cher se sont engagés, le 25 juin 2021, à élaborer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, prenant appui sur le projet de territoire et les autres plans et programmes du territoire (SCoT, PLUi, ORT, Plan de mobilité, PAT, LEADER, OPAH ...).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

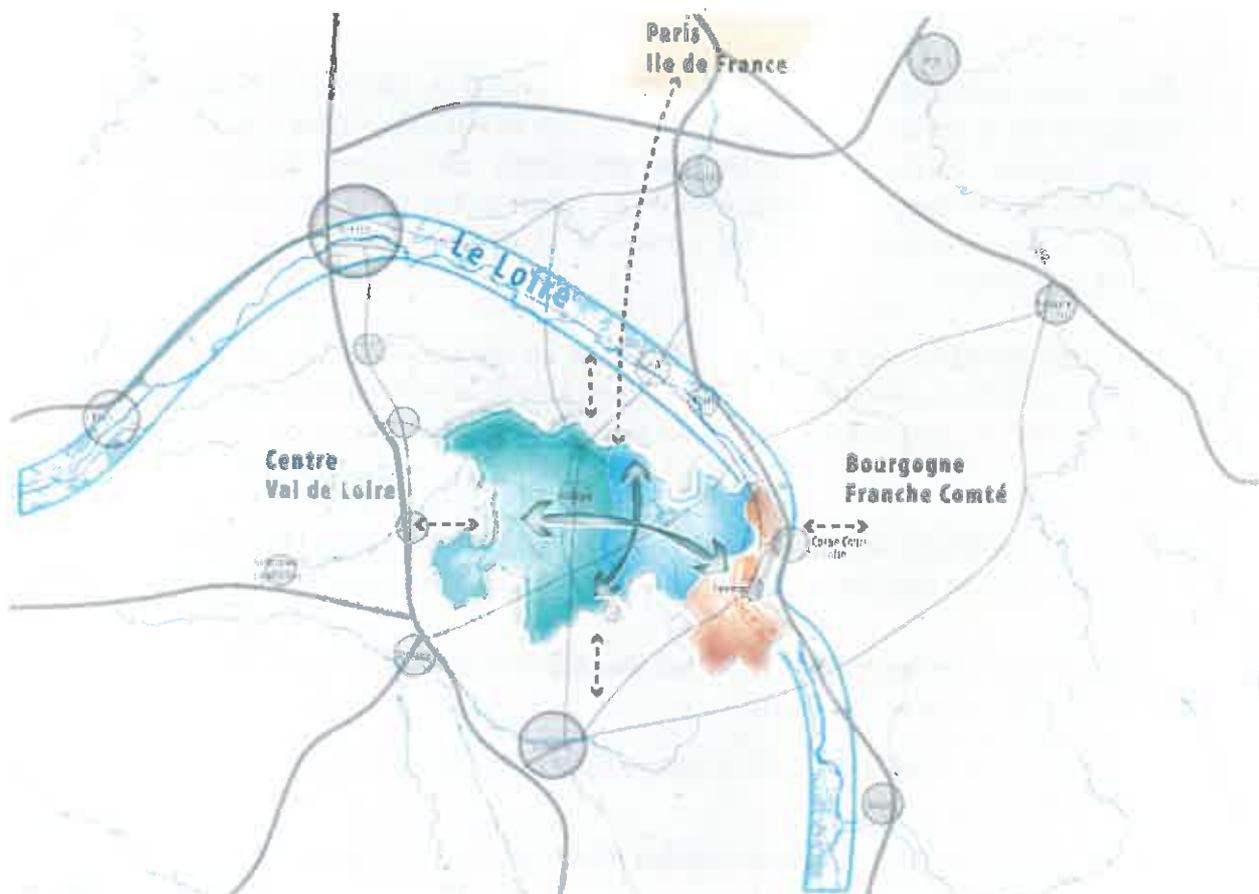
Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les bassins de vie dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Sancerre Sologne

Présentation succincte du territoire



Carte de positionnement du Pays Sancerre Sologne (SCoT du Pays Sancerre Sologne).

Le territoire du Pays Sancerre Sologne regroupe 50 communes au nord du département du Cher. Il se distingue par des paysages emblématiques : la Sologne à l'Ouest, les bocages du Pays Fort, les vignobles et cotteaux du Sancerrois et enfin, le Val de Loire à l'Est. Au-delà de ses identités historiques, le Pays se caractérise par un profil à tendance rurale.

Le territoire compte 33 803 habitants en 2021.

Aubigny-sur-Nère est l'unité urbaine la plus importante du territoire (5.604 habitants) et constitue avec Argent-sur-Sauldre (2.122 habitants) le bassin de vie le plus peuplé du Pays Sancerre Sologne.

Huit autres communes du Pays dépassent le millier d'habitants, constituant notamment un autre bassin de vie principal du territoire : Sancerre-Saint Satur (2 867) et Belleville sur Loire-Léré (2 167) à l'est du Pays sur les bords de Loire et à proximité de l'autoroute A77.

Le territoire affiche un taux d'évolution négatif de sa population. Cette perte d'habitants est liée à un solde naturel négatif qui témoigne d'une population âgée importante. Alors même que le solde migratoire est positif traduisant une attractivité résidentielle.

Il est à noter le caractère très industriel et agricole du tissu économique complété par une dynamique artisanale.

Enfin, le territoire dispose d'une offre touristique qui s'organise autour de plusieurs atouts : le patrimoine historique et les actions culturelles, le cadre naturel (principalement axé sur les itinéraires doux) et le tourisme de bouche (crottin de Chavignol, crus de Sancerre).

L'inscription du projet de territoire dans les programmes existants

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires et de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter ce dernier. Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le CRTE s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire, et listés en partie dans la convention d'initialisation signée le 25 juin 2021, décrits ci-après :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes d'Aubigny sur Nère, et de Sancerre / Saint-Satur pour la durée 2021 – 2026,
- Le programme Territoires d'industrie Berry Sologne duquel relève la communauté de communes Sauldre et Sologne,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays Sancerre Sologne, sur la durée 2019 – 2024,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens LEADER Berry Val de Loire,
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2022 – 2028, en cours de négociation,
- Les Projets Artistiques et Culturels du Territoire (PACT) signés par les intercommunalités avec le Conseil Régional,
- Les contrats de territoire signés par les intercommunalités et certaines communes (pôles de centralité et pôles d'équilibre) avec le Conseil départemental, arrivant à échéance fin 2021,
- Les contrats culturels de territoire signés par les intercommunalités avec le Conseil départemental,
- Animation Natura 2000 pour les Coteaux calcaires du Sancerrois et les Massifs forestiers et rivières du Pays Fort,
- L'Opération Revitalisation des Territoires (ORT) sur les communes de Sancerre, Saint Satur, Véaugues et Boulleret portée par la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire, signée en janvier 2020,

- L'Opération Revitalisation des Territoires (ORT) sur les communes d'Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon et Nançay portée par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, signée en novembre 2021,
- La démarche Site Patrimoine Remarquable sur la commune d'Aubigny sur Nère,
- La démarche Site Patrimoine Remarquable (SPR) sur les communes de Sancerre, Saint Satur et Ménétréol sous Sancerre portée par la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire,
- Le Classement de site sur les parcelles ayant un impact sur l'ensemble paysager du piton de Sancerre porté par le Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- Le Plan de Paysage pour les 23 communes du sud de la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire ainsi que Montigny porté par le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial (CSPM),
- La démarche de classement UNESCO pour les 14 communes de l'AOC Sancerre et les 14 communes voisines (zone écran) portée par le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial (CSPM).

De plus, le territoire est engagé dans les démarches suivantes :

- L'Agenda 21 du Pays Sancerre Sologne établi en 2012,
- La Trame Verte et Bleue réalisée en 2015,
- Le Plan de Mobilité Rurale engagé depuis 2019,
- Le Programme Alimentaire de Territoire engagé en 2021,
- L'étude de préfiguration d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique à l'échelle du Pays Sancerre Sologne débutée en novembre 2021,
- L'élaboration d'un Contrat Local de Santé en 2022.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

Le territoire élabore depuis 2018 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui a permis de définir une stratégie d'attractivité au service d'une ruralité authentique et active qui ressource et innove.

Cette stratégie se décline en 3 axes :

Axe 1 : Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher

- **Attractivité du territoire/économie**
 - Agriculture / Alimentation
 - Industrie
 - Reconversion de friches et sites Industriels
 - Économie touristique/hébergements touristiques
- **Transition énergétique**
 - Rénovation / Transition énergétique des bâtiments publics
 - Valorisation et réemploi de la matière
 - Véhicules électriques

Axe 2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts

- **Revitalisation des centres bourgs et renforcement des fonctions de centralités**
 - Revitalisation des centres bourgs
 - Habitat/logement
- **Transition écologique**
 - Biodiversité
- **Patrimoine**
 - Restauration du patrimoine

Axe 3 : Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable

- **Amélioration de l'accès aux soins et aux services**
 - Santé
 - Services publics/Espaces France Services
 - Commerce et artisanat
 - Tiers lieux/Fab lab
 - Espaces de formation
- **Mobilités et urbanisme durables**
 - Mobilité
 - Accessibilité
- **Sécurisation des services d'eau potable et d'assainissement**
 - Alimentation en eau potable
 - Mise aux normes des services d'assainissement
- **Cohésion sociale / culture**
 - Aménagement des écoles
 - Activités culturelles
 - Sports et loisirs
 - Lieux de convivialité

Les axes stratégiques sont détaillés en annexe 2.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ils seront validés par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en opérations portées par les acteurs territoriaux.

Un premier recensement non exhaustif de ces opérations séquencées dans les axes définis est décrit dans le tableau des projets joint en annexe 3.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l’objet d’un examen spécifique par le comité des financeurs afin d’être proposées par la suite à l’intégration de la convention financière annuelle du contrat de relance et de transition écologique

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les opérations qui feront l’objet d’un accord de principe du comité de pilotage seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

Le Préfet du Cher peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Les partenaires du CRTE s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Engagements du territoire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays Sancerre Sologne assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire s’engage à animer le travail d’élaboration et de pilotage du CRTE, en associant étroitement les partenaires (Etat et ses opérateurs, Région, Département, porteurs de projet et société civile) afin d’engager et de maintenir la dynamique de projets sur le territoire, en réponse aux objectifs du projet de territoire du Pays Sancerre Sologne.

Le territoire s’engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu’à son évaluation.

5.2 Engagement de l’Etat, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l’Etat s’engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

Une convention d'initialisation a été signée entre le territoire du Pays Sancerre Sologne, le Conseil régional, le Conseil Départemental et l'Etat le 25 juin 2021, marquant l'engagement de l'ensemble des partenaires et du territoire.

L'appui de l'Etat porte également sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les services déconcentrés de l'Etat et agences techniques départementales pourront également être sollicités.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple étudier les actions amorcées nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles.

5.3 Engagements de la Région Centre Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- **Attractivité du Territoire** : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- **Cohésion territoriale et sociale** : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- **Transition écologique et énergétique** : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

5.4 Engagements du Département du Cher

Chef de file des politiques de solidarité sociale et territoriale, le Département du Cher privilégie les investissements d'avenir pour renforcer sa compétitivité et son attractivité.

En cohérence avec les principaux Schémas départementaux, il met notamment à disposition des collectivités expertise, conseils et dispositifs d'ingénierie de projets dans une logique de développement territorial et d'aménagement durable.

Il apporte son soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de sa politique d'intervention en termes d'aménagement du territoire définie en complémentarité avec ses politiques sectorielles relevant de ses compétences, autour des trois enjeux majeurs identifiés que sont la jeunesse, l'insertion par l'activité économique et la ressource en eau.

5.5 Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés. Chaque partenaire financeur mobilisera les dispositifs en vigueur, au regard d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le Comité régional des financeurs prévu à l'article R1232-11 du code général des collectivités territoriales assure la coordination des engagements financiers pour les projets présentés dans le cadre de ce contrat. Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent.

Le Comité régional des financeurs peut mener une évaluation des projets mis en œuvre dans la région, en lien avec les équipes nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. En tout état de cause, il assure le suivi de la mise en œuvre du programme dans la région Centre-Val de Loire.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

6.1 Le comité de pilotage

Comme le précise la convention d'initialisation signée le 25 Juin 2021, le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Cher et par la Présidente du Pays Sancerre Sologne. Il est composé des représentants des Communauté de communes signataires, de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher.

Les communes d'Aubigny-sur-Nère, Saint-Satur et Sancerre sont engagées dans le programme "Petites villes de demain". Remplissant des fonctions de centralité sur le territoire, elles sont associées au présent CRTE et participent aux instances de gouvernance.

Le COPIL siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE.
- Examiner l'avancement et la programmation des actions.
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique.
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Etablir la convention annuelle de financement de l'Etat.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est composé des représentants du Pays, des communautés de communes, des centralités du territoire (Aubigny-sur-Nère, Saint-Satur, Sancerre) et des services de l'Etat, de la Région, du Département. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le territoire se charge d'associer aux comités techniques, en accord avec les services de l'Etat, de la Région et du Département, les partenaires dont la mobilisation est nécessaire pour l'accompagnement des projets et actions inscrits au CRTE.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il est modifié autant de fois que jugé nécessaire d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 8 - Suivi et évaluation

Les signataires s'accordent sur la mise en place d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des projets inscrits au CRTE :

- Nb d'emplois créés
- GES économisés
- KWh économisés
- ha artificialisés

Ce socle pourra être enrichi, projet par projet, d'autres indicateurs spécifiques d'évaluation.

Article 9 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Liste des annexes

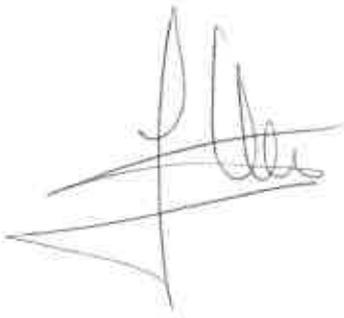
Annexe 1 : portrait synthétique du territoire

Annexe 2 : projet de territoire

Annexe 3 : tableau des projets

Établi en 6 exemplaires et signé à Bourges, le 15 décembre 2021

La Présidente du Pays
Sancerre Sologne



Mme Laurence RENIER

Le Président de la
Communauté de
communes Pays Fort
Sancerrois Val de Loire



M. Laurent PABIOT

La Présidente de la
Communauté de communes
Sauldre et Sologne



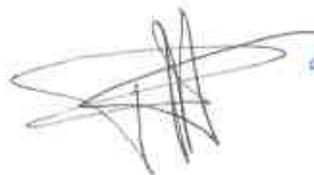
Mme Laurence RENIER

Le Président du Conseil
départemental



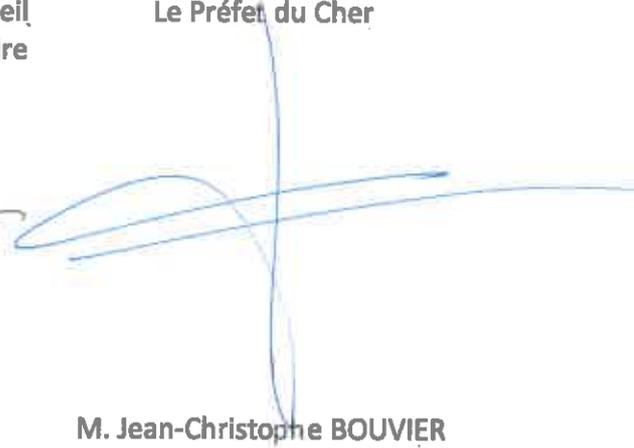
M. Jacques FLEURY

Pour le Président du Conseil
régional Centre-Val de Loire
et par délégation,
le Vice-président



M. Philippe FOURNIÉ

Le Préfet du Cher



M. Jean-Christophe BOUVIER

PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Démographie – caractéristiques de la population

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité encore palpable, notamment le long de l'axe ligérien - Une présence encore d'actualité de toutes les catégories socio-professionnelles malgré un contexte en plein mouvement - Une population dont le niveau de diplôme augmente 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population en diminution constante - Un vieillissement accentué - Des bourgs principaux en décline démographique - Des jeunes qui quittent le territoire - Un nombre de personnes sans diplôme élevé - Des couples avec enfant dont la proportion régresse

Habitat

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une richesse patrimoniale du parc ancien - Une certaine attractivité touristique - Un marché du logement abordable - Un marché du neuf qui trouve preneur - Des actions engagées en faveur de l'amélioration des logements (OPAH) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logement ancien et parfois peu qualitatif - Une rénovation du parc ancien coûteux pour certains types de ménages - Un parc de logements peu diversifié ne permettant pas de répondre à tous les besoins - Une dynamique de production en logement morose - Un taux de vacance important

Economie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises positionnées sur des marchés en croissance et/ou porteurs (viticulture, aéro-défense, cosmétique/pharma, agro-alimentaire, impression...) - Une reprise de l'emploi tiré par le secteur industriel - Des emplois métropolitains en croissance, même durant les soubresauts de la crise de 2008 - Des initiatives publiques pour dynamiser le tissu local (espace de coworking, mise en tourisme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des problématiques de recrutement et de qualification - Un vieillissement des actifs - Une diversité des emplois à faire progresser pour attirer des couples bi-actifs - Un tissu agricole dont l'avenir est questionné sur certains espaces du territoire - Une absence d'offre d'immobilier pour les entreprises pouvant obérer l'entrepreneuriat endogène - Des aménités territoriales à faire évoluer et créer pour attirer et fixer les actifs et les entreprises

Les équipements

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un niveau d'équipements assez élevé et maillé sur l'ensemble du territoire - Une spécialisation sur les équipements de proximité qui structure le caractère agréable du cadre de vie - Une mise en tourisme progressive du territoire dont bénéficie les habitants et les touristes - Une offre culturelle et de loisirs pour un large public 	<ul style="list-style-type: none"> - Une absence de lycées et peu de formations - Une offre de commodités en direction des adolescents et des jeunes peu développée - Une démographie médicale confrontée au vieillissement des praticiens et un renouvellement complexe - Tension sur la demande d'hébergement pour les personnes âgées et actifs

Déplacements – mobilités

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des transports scolaires relativement bien maillés - Entre le TAD et les lignes régulières, toutes les communes sont desservies par au moins une offre hors scolaire - Des expérimentations publiques et privées sur le territoire pour desservir des centralités d'équipements, commerciales et d'emploi - La présence de la Loire à Vélo pouvant être un appui aux déplacements quotidiens - Des axes autoroutiers et ferrés en frange de territoire qui permettent un relatif désenclavement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un faible usage des transports collectifs - Un usage très prononcé de la voiture individuelle - Des personnes captives ne trouvant pas forcément des solutions de mobilités pour leurs besoins de déplacement : personnes âgées, jeunes adolescents et en formation, chômeurs - Un rallongement des distances domicile-travail - Une information parcellaire du public sur l'offre existante - Persistance de zones blanches pour l'accès numérique - Manque de visibilité sur la pérennisation des expérimentations

Paysage

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une diversité remarquable des paysages et patrimoines (bâti et naturels) - Une ruralité intacte et offrant des espaces de vie pluriels - Une richesse architecturale, des matériaux de construction et des couleurs - Une valorisation des paysages par le tourisme (parcours, route, chemin de randonnées) - Une diversité du couvert forestier - Des paysages d'eau intimes et préservés - Une mise en scène des perceptions paysagères (alignements d'arbres, palettes de couleurs ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fragilité des paysages du Pays Fort liée à l'érosion du bocage, de la diversité de formes végétales et des phénomènes d'enfrichement - Une imbrication forte des espaces urbains, agricoles et viticoles impliquant une attention plus particulière dans le Sancerrois et en vallée de Loire sur le maintien des lisières urbaines lisibles dans le grand paysage - Une progression des enrésinements en Sologne - Un risque de simplification du paysage en vallée de Loire, mais aussi localement de

<ul style="list-style-type: none"> - Des morphologies urbaines structurées dans le temps et dans l'espace offrant des paysages lisibles - Des routes scéniques préservées permettant l'approche de la diversité paysagère du territoire - Des parcs d'activités structurés 	<p>brouillage de la lisibilité du paysage (perte d'espaces ouverts, sensibilité paysagère des coteaux ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des espaces d'activités exposés pour certains à un enjeu de qualification et d'innovation en termes d'aménagement - Des points de vue de qualité sur le grand paysage qui peuvent encore être développés - Engrillagement en Sologne
---	---

Biodiversité

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces naturels à la biodiversité importante - Des espaces naturels supports d'aménités : forêts de Sologne, bocages du Pays Fort, coteaux du Sancerrois, valle de la Loire ... - Des mesures de protection et de gestion notamment à travers un arrêté de biotope, une réserve naturelle, mais aussi à travers des sites Natura 2000 - Une politique d'acquisition foncière significative assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels, le Département et plus ponctuellement par certaines communes - Des espaces agricoles diversifiés, souvent dynamiques, montrant localement des productions reconnues à forte valeur ajoutée (AOC Sancerre, Chavignol...) et permettant aussi le maintien d'espaces à perméabilité environnementale notable (territoires agro-forestiers et bocagers) - Une politique volontariste de préservation du bocage - Des activités primaires qui contribuent au maintien de la diversité des espaces environnementaux mais qui sont toutefois exposées à des mutations des modèles économiques et de productions rendant plus difficile la gestion pérenne de certains milieux (bocage ...) - Communes investies dans les démarches d'inventaire de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces naturels protégés ne concernant qu'une faible partie des espaces naturels répertoriés - Des tendances à la simplification de la diversité végétale dans certains secteurs (difficulté d'entretien de pelouses ...) et à l'érosion du maillage bocager (Pays Fort) - Une cohabitation complexe entre pelouses calcaires et vignoble - Risque de consolidation de conflit entre zone urbaine et zone naturelle

Ressources en eau

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Des cours d'eau aux qualités écologiques indéniables offrant des potentialités fortes de valorisation du territoire- Des capacités importantes de production en eau potable issues des eaux souterraines- Des captages AEP bénéficiant pour la plupart de périmètre de protection- Des stations d'épuration aux capacités globalement suffisantes au regard des populations raccordées	<ul style="list-style-type: none">- Des débits d'étiage des cours d'eau les rendant vulnérables en été- Des ouvrages hydrauliques limitant les possibilités de circulation des poissons- Des nappes souterraines vulnérables aux pollutions de surface

Climat-Air-Energie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une qualité de l'air globalement bonne- Un potentiel notable en particulier pour les filières biogaz, géothermie et surtout bois-énergie	<ul style="list-style-type: none">- Un bâti ancien énergivore et des consommations énergétiques liées au transport encore trop importantes

Le projet de territoire du Pays Sancerre Sologne ***Une stratégie d'attractivité au service d'une ruralité*** ***authentique et active qui ressource et innove***

Les enjeux du territoire :

- **Fidéliser et attirer des actifs et des jeunes** : c'est un enjeu majeur pour le renouvellement des savoir-faire et générationnel, mais aussi pour diversifier et moderniser les filières économiques. L'économie productive est essentielle à l'ensemble des dynamiques de vie interne du territoire.
- **Être attractif pour des profils multiples de ménages intéressés par un modèle de ruralité** pour réaliser leur projet de vie, fixer leur activité dans le territoire : bi-résidents, télétravail, urbain voulant retrouver proximité et qualité de vie ...
- **S'adapter aux transitions sociétales, économiques et écologiques**

La stratégie du territoire en trois axes :

Axe 1 : Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher

1. Affirmer le positionnement du territoire au travers de son armature économique

Organiser une offre foncière lisible et de qualité valorisant l'armature économique du territoire et répondant au plus près des différents besoins des acteurs économiques :

- La stratégie économique implique de développer une offre foncière dans une logique de réseau :
 - Pour mieux affirmer les spécificités des pôles économiques et des différents espaces productifs du territoire
 - Pour organiser des complémentarités et relais de l'offre entre les secteurs du territoire, et mieux répondre ainsi collectivement à la diversité de besoins des entreprises (selon leur type d'activité, bassin économique, besoins fonctionnels)
 - Pour faciliter la coloration de certains aménagements économiques en lien avec les filières des entreprises : filières bois, agro-alimentaires, énergies renouvelables ...
- Accompagner les besoins d'extension d'entreprises existantes
- Anticiper les besoins spécifiques :
 - Les besoins liés à la filière viti-vinicole : chais, autres activités associées ou dérivées (logistique...)
 - Les besoins en espace nécessaires à l'évolution de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire
 - Les besoins pour accompagner la mutation et la réorganisation d'espaces d'activités existants, voire le transfert d'entreprises dont les sites d'implantation ne répondent plus à leurs besoins fonctionnels et/ou de développement

Donner de la capacité de développement qualifiant grâce à la reconquête des friches et la mutation de bâtis vacants :

- Des projets et des sites potentiels à confirmer pour la requalification de friches
- Faciliter les changements d'usage dans les centres villes/bourgs notamment anciens pour les bâtiments où le logement n'offre plus une habitabilité correspondant aux besoins des populations

Stimuler l'entrepreneuriat et faciliter le parcours résidentiel des entreprises :

- Développer l'offre immobilière : ateliers relais, pépinières d'entreprises, du tertiaire, immobilier artisanal, coworking, Fab Lab ... Cinq pôles ont un rôle stratégique pour le développement de cette offre : Sancerre/Saint Satur, Argent sur Sauldre, Vailly sur Sauldre et Aubigny sur Nère.
- Faciliter l'activité dans le tissu urbain et développer l'attractivité par les leviers du tourisme et la qualité des ambiances urbaines. Toutes les communes ont vocation à favoriser dans le milieu urbain existant ou futur le petit artisanat « non-nuisant », les services (aux personnes, en lien avec le numérique ...) et des activités de bureau (individuelles, micro-entreprises ...). Elles poursuivent la mise en valeur des centres villes/bourgs (qualification des espaces publics, mise en valeur du patrimoine ...) et contribuent au développement des activités touristiques et culturelles du territoire.

2. Être compétitif par la qualité des aménagement économiques

Positionner les parcs d'activités structurants comme des espaces de vie, bien reliés au tissu urbain des villes et bourgs (paysage, mobilité douce...), notamment sur les axes productifs Est-Ouest et Vailly sur Sauldre.

- Organiser les contacts entre espaces d'activités et tissu urbain mixte afin d'éviter les conflits d'usage et d'assurer des transitions paysagères de qualité, en particulier dans les secteurs d'entrées de ville.
- Poursuivre l'amélioration ou la reconfiguration d'espaces d'activités existants pour moderniser et accroître la qualité de leurs services et aménagements internes : paysagement, gestion environnementale, services aux actifs, mobilités alternatives ...

Faciliter l'accès aux espaces d'activités économiques par tous moyens de mobilité en fonction du type de ZAE et du contexte :

- Transport collectif ou partagé, aire de covoiturage, vélo, marche à pied, plan de mobilité entreprise, initiative privée avec accompagnement des collectivités.

Inscrire l'aménagement économique au cœur des préoccupations paysagères et environnementales

Rester mobilisés pour le déploiement du numérique (THD) et de la couverture 4G/5G ...

- Répondre aux enjeux de digitalisation des entreprises et des modes de travail (télétravail ...) mais également au développement de la formation auquel l'outil numérique peut contribuer à répondre.

3. Être compétitif par la coopération

Développer l'offre de formations au plus près des besoins de l'économie locale en s'appuyant sur les partenariats publics, mais aussi public/entreprises et le numérique :

- Formations agricoles/viti-vinicoles et des métiers de l'industrie notamment.

Poursuivre les politiques de coopération et d'animation internes et externes des réseaux d'acteurs économiques pour le développement :

- Des fonctions d'innovation (recherche et développement ...), des services aux entreprises (dont le recrutement et la politique des ressources), des filières (industrielles, œnotourisme ...).

4. Développer le tourisme et son rôle moteur du développement local

Renforcer le réseau des sentiers de randonnées, voies cyclables, pistes équestres pour densifier l'offre de parcours du territoire et mieux l'arrimer aux maillages touristiques départementaux et régionaux :

- Loire à Vélo, projet de vélo-route de la Loire à la cathédrale de Bourges (Sully sur Loire – Bourges)
- Boucles vélo du Pays Sancerre Sologne
- Développement à terme des pistes et itinéraires cyclables traversant le territoire et arrimés à la Loire à Vélo (perspective du vélo électrique)
- Projet circuits équestres Sancerre-Sologne-Chambord (Route d'Artagnan)

S'appuyer sur des axes routiers pour développer des itinéraires touristiques mettant en valeur le patrimoine local (route des vins ...)

Poursuivre la politique d'aménagement pour les pratiques de plein air (sport, sports à sensation, activités aquatiques et ludiques ...) **et la mise en valeur et la découverte du patrimoine naturel** (liaisons douces ...)

Soutenir une offre d'équipements de qualité en lien avec le positionnement touristique du territoire (sport, bien-être...)

Affirmer le rayonnement de Sancerre et d'Aubigny sur Nère dans le paysage touristique régional à travers notamment leurs dimensions culturelle, historique et patrimoniale exceptionnelles :

- Mise en valeur et mise en tourisme du patrimoine, équipements et événementiels culturels, œnotourisme...
- Soutenir le projet de classement UNESCO de Sancerre et utiliser sa mise en œuvre comme point d'appui et d'image de marque pour le développement de l'offre touristique
- Poursuivre le déploiement d'événementiels touristiques en lien avec le patrimoine, les spécificités culturelles, le sport, la nature (dont projet UNESCO)

Valoriser le rôle de Nançay à travers la complémentarité, la qualité et le rayonnement de son offre touristique et culturelle (Pôle des Etoiles, art, gastronomie, hébergement ...)

Poursuivre la mise en valeur du patrimoine, tout en favorisant notamment les projets associant ces patrimoines à des projets culturels innovants

Valoriser toujours plus le canal latéral à la Loire avec notamment le développement de services (restauration ...) associés aux haltes nautiques

Mise en valeur de la Loire Sauvage : la Loire à Vélo, préservation des milieux écologiques, activités de découverte, événementiels culturels, sportifs adaptés à la sensibilité environnementale des sites ...

Favoriser le développement et la diversification de l'offre d'hébergement touristique : gîtes, chambres d'hôtes, hébergements de groupe, hôtellerie classique, hébergements insolites ...

Développer des alliances avec les territoires et acteurs externes : Chambord, Bourges, territoires amont et aval de la Loire, le Berry mais aussi les Terres du Haut Berry et Pouilly sur Loire (œnotourisme)

Promouvoir les produits locaux et démarches innovantes mettant en valeur les savoir-faire et l'authenticité du territoire

- Développer **le rôle de Vailly sur Sauldre** comme pôle stratégique pour le maillage du territoire dans l'offre et le service

5. **Soutenir et fortifier un secteur primaire créateur de valeur ajoutée, et emblème d'une ruralité active**

Préserver l'espace productif agricole et sa fonctionnalité :

- Assurer l'accessibilité et les moyens de déplacement des engins
- Limiter les conflits d'usage et éviter l'enclavement et le fractionnement des propriétés,
- Mettre en place une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain, grâce notamment à :
 - Des urbanisations qualitatives conciliant compacité du développement et préservation d'un cadre de vie de qualité,

- Un développement de l'offre en logements recherchant prioritairement l'optimisation du tissu urbain existant (dents creuses, logements vacants, friches ...) et la continuité avec les enveloppes urbaines pour les urbanisations résidentielles en extension,
- Le changement d'usage du bâti agricole notamment ancien.
- Ingérer à ces objectifs les spécificités de la filière viticole : préservation des espaces sous AOP, limitation ou réduction des conflits d'usage lié à l'imbrication localement forte de ces espaces avec le milieu urbain ...

Faire vivre les AOP associées aux filières primaires (Chavignol, Sancerre) au travers d'actions de promotion et de valorisation des espaces de production en AOP, mais aussi des savoir-faire.

Soutenir les conditions pour développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation des productions agricoles :

- En prenant en compte au plus tôt les besoins en installations et constructions nécessaires au stockage, à la transformation et au conditionnement soit au titre d'activités accessoires soit en prévoyant des possibilités d'implantation dans les parcs d'activités.
- En structurant un pôle d'excellence agroalimentaire s'appuyant sur l'alliance des savoir-faire industriels et agricoles, et les productions locales (volaille, légumes oubliés ...). Il s'agit ainsi de donner de nouveaux appuis à la filière agricole, notamment dans le Pays Fort, en capitalisant sur les qualités des produits et des entreprises et pôles économiques du territoire qui peuvent contribuer à structurer ce pôle agroalimentaire : Blancafort, Aubigny sur Nère, Sancerre, Vailly sur Sauldre.

Accompagner les besoins de diversification des filières longues (bio) et des exploitations vers la transformation et la vente directe (circuits courts, produits fermiers), la production d'énergies renouvelables, le tourisme ...

Permettre l'exploitation raisonnée de la forêt (biomasse, bois d'œuvre, éco-construction) et structurer des pôles d'excellence bois :

- S'assurer dans les documents d'urbanisme locaux que les protections attribuées aux espaces forestiers n'entravent pas la mise en œuvre des plans de gestion sylvicoles, ni l'exploitation raisonnée des boisements, ni les actions de restauration écologique.
- Assurer l'accessibilité et les moyens de déplacement des engins.
- Dans la même logique que les pôles agroalimentaires, l'objectif est de développer des activités économiques de transformation autour de la ressource bois local : bois énergie, bois d'œuvre, bois d'industrie
 - Structurer des pôles d'excellence bois en s'appuyant sur les entreprises et savoir-faire des pôles économiques d'Argent sur Sauldre, Aubigny sur Nère et Méry ès Bois (merranderie ...)
 - Favoriser le développement de la filière-bois énergie et de la biomasse

6. Faire de la croissance verte un marqueur de reconnaissance du territoire

Permettre l'exploitation raisonnée de la forêt.

Faciliter la mise en place de boucles locales : bois énergie, biomasse, recyclage ...

Encourager le développement de l'économie circulaire et faire émerger une économie sociale et solidaire au service de l'insertion par l'activité.

Développer le photovoltaïque en privilégiant son installation sur les bâtiments économiques, agricoles, les espaces artificialisés.

Améliorer la performance énergétique du bâti sur le territoire, en privilégiant l'usage des techniques d'éco-construction, éco-rénovation, MBS ... autant que possible

Axe 2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts

1. Mettre en œuvre une trame verte et bleue, support de dynamiques naturelles, patrimoniales et économiques

Préserver les réservoirs de biodiversité et les liens écologiques nécessaires à leur fonctionnement :

- Protéger les réservoirs de biodiversité et leurs abords pour préserver la qualité des milieux aquatiques, humides et forestiers
- Prendre en compte les spécificités de la zone Natura 2000 de la Sologne (couvrant de vastes espaces naturels et des milieux urbains) avec l'enjeu de gérer la transition entre les espaces urbanisés et naturels lors d'évolution du tissu urbain

Préserver les perméabilités écologiques en tenant compte du fonctionnement des bassins versants, des liens inter-forestiers et des liens « bois/bocage/zone humide/cours d'eau » avec une attention particulière en secteurs de points hauts, confluence, lisière urbaine :

- Préserver un bocage fonctionnel et assurer une protection accrue du bocage en Pays Fort,
- Préserver les zones humides, cours d'eau et corridors riverains,
- Concilier les formes d'aménagements urbains et les enjeux de biodiversité, en particulier en lisière urbaine des bourgs et villages,
- Lutter contre le phénomène d'engrillagement des espaces forestiers et humides en Sologne

Intégrer à ces actions les besoins pour l'agriculture qui exploite et préserve les caractéristiques des réservoirs (forêts, gestion durable de la ressource forestière et sylvicole ...) et espaces agri-naturels

Améliorer la qualité du cycle de l'eau par des actions de restauration des cours d'eau et d'aménagement :

- Reconquérir la qualité des cours d'eau
 - En facilitant la mise en œuvre du contrat territorial des Sauldres pour l'amélioration de l'hydromorphologie des Sauldres
 - En favorisant les possibilités de restauration des cours d'eau lors d'opération de renouvellement urbain
- Optimiser l'aménagement (coût et composition) en intégrant en amont les enjeux de prolongement de la trame écologique et paysagère dans l'urbain (et en lisière) pour développer la biodiversité « en ville », faciliter l'adaptation au changement climatique et organiser la maîtrise des ruissellements et la gestion des eaux pluviales (infiltration, hydraulique douce ...)
- Intégrer dans l'aménagement des urbanisations les principes de maîtrise et limitation de l'imperméabilisation en recherchant les possibilités de limiter la place de la voirie, de maintenir des espaces perméables et végétalisés ...
- Faciliter la mise en place des dispositifs de réutilisation des eaux pluviales permettant d'économiser l'eau et d'assurer le partage de cette ressource pour les différents usages

2. Mettre en scène la palette paysagère et faire vivre le patrimoine

Reconnaître les spécificités des grands paysages pour les protéger et les mettre en valeur, notamment :

- Maintenir et renforcer le bocage en Pays Fort et étudier la mise en place d'une politique de compensation en cas de destruction de réseaux bocagers

- Préserver des accès aux forêts et plans d'eau solognots dans les secteurs soumis au phénomène d'enfrillagement (actions de concertation, politique foncière le cas échéant)
- Organiser les transitions paysagères lors d'aménagement de zones urbaines en tenant compte des caractéristiques du site d'inscription : forêt-bocage, abords de cours d'eau, le paysage de Loire Sauvage, les coteaux sancerrois ...
- Lors d'urbanisations et aménagements, allier ambiance paysagère intime du territoire et valorisation touristique, agricole et du cadre de vie
 - Continuer la trame paysagère dans l'espace urbain afin de conforter la notion d'écrans « verts » autour des bourgs, villages ... sans fermer la paysage (notamment dans le Sancerrois où les points de vue remarquables depuis le Loire sur les bourgs, Sancerre et le vignoble sont à préserver et mettre en valeur)
 - Accompagner l'insertion paysagère de bâti utilitaire dans les secteurs à enjeux patrimoniaux où la co-visibilité est forte

S'appuyer sur des infrastructures pour mettre en valeur l'accès aux paysages et les entrées en Sancerre Sologne

- Approfondir la mise en scène du paysage et la qualification des grands axes routiers qui constituent une vitrine du territoire tant au plan économique que touristique :
 - Poursuivre les politiques d'aménagement pour l'amélioration de la qualité des entrées de ville et la mise en valeur des points de vue sur des perspectives paysagères et panoramas remarquables
 - Qualifier les franges urbaines et abords des espaces économiques tout en veillant à la qualité et à l'intégration des installations et constructions à vocation économique dans le paysage
 - Prévoir le cas échéant des aménagements limitant les conflits entre les différents types de flux (transit, mobilités touristiques, mobilité agricole ...)
 - Eviter le développement de l'urbanisation linéaire sans profondeur le long des voies.
- Soutenir les actions du plan paysage sancerrois, en perspective du classement du site UNESCO.

Préserver les patrimoines, sans figer, et valoriser leurs abords pour le faire briller

- Reconnaître et préserver les patrimoines bâtis anciens et les associer à une politique de qualification des espaces publics à leurs abords et d'insertion des nouvelles urbanisations qui valorise leur place
 - Faciliter la restauration progressive et l'évolution de bâti aux nouveaux usages et exigences de confort et d'habitabilité (rénovation thermique ...) dont notamment des possibilités d'extension plus contemporaine du bâti ancien,
 - Faciliter les changements d'usage (notamment vers l'activité) quand des immeubles ou constructions ne correspondent plus aux usages et au marché,
 - Envisager ponctuellement la destruction de bâtis dégradés vacants et structurellement inadaptés aux usages actuels pour recréer une respiration verte, redonner de la fonctionnalité à l'espace urbain (stationnement, accès, espace public) ou dégager du potentiel foncier pour un projet qualitatif.

3. Mettre en œuvre la transition écologique pour des ressources pérennes en bon état et accompagner les enjeux de mutations économiques

Protéger les captages d'eau potable, poursuivre la sécurisation de l'alimentation

Allier développement des énergies renouvelables (ENR) et préservation du patrimoine naturel, paysager et architectural

- Développer le mix énergétique : la filière bois énergie, la biomasse et le solaire. Le développement de la géothermie implique une évaluation des conditions d'exploitation du sous-sol à l'échelle des projets et notamment de veiller à ne pas interférer avec la fonctionnalité de zones humides à proximité
- Organiser l'insertion paysagère des dispositifs ENR dans le milieu urbain

- Favoriser le développement des boucles locales d'énergie et de chaleur
- Développer la valorisation énergétique des déchets et la filière de méthanisation
- Encadrer fortement l'éolien : le territoire ne souhaite pas le développement de parcs de grand éolien compte tenu de la dimension patrimoniale forte du territoire, des projets engagés tels que le classement UNESCO de Sancerre et du potentiel faible du territoire identifié au schéma éolien régional.

Intégrer une démarche environnementale dans l'aménagement

- Concevoir des aménagements urbains facilitant et incitant à la pratique des modes de déplacements doux
- Favoriser le développement de la « nature en ville » pour lutter contre les îlots de chaleur, gérer les eaux pluviales et offrir des espaces de nature utiles aux habitants (espace de convivialité, récréatif ...). La mise en œuvre de ces espaces de nature recherchera l'utilisation de plantations et essences « adaptées aux évolutions du climat ».
- Favoriser le recours aux modes constructifs écologiques : bioclimatisme, matériaux biosourcés, dispositifs perméables ...
- Dans l'aménagement des ZAE, prendre en compte les besoins des entreprises découlant de leurs démarches environnementales et exigences en termes de recyclage des fluides et matières, d'économie d'énergie
- Inciter à l'auto-rénovation et accompagner cette démarche pour faciliter la mise en œuvre de projets plus performants au plan énergétique et prenant mieux en compte les caractéristiques architecturales du bâti ancien

4. Poursuivre les efforts de réduction de la vacance et améliorer l'usage du parc de logements existants

Réduire la vacance :

- En améliorant la connaissance de la vacance et le repérage des cas prioritaires
- En dynamisant les centres bourgs par la qualification de l'espace public et la revitalisation du commerce : création et réaménagement d'espaces publics conviviaux relayés par une politique de stationnement et de circulation favorable au commerce et à la marche, réorganisation de linéaires commerciaux, actions sur les façades ...
- En utilisant le potentiel d'opération de renouvellement urbain sur des secteurs stratégiques des centres afin de lancer et stimuler la dynamique de rénovation par les propriétaires privés
- Par le recours à des opérations de renouvellement urbain plus lourdes, impliquant des destructions pour réinvestir des cœurs d'îlots dégradés vacants ou créer et reconfigurer une respiration urbaine redonnant du potentiel pour la rénovation du bâti environnant
- En relayant les politiques d'urbanisme par l'action foncière (acquisition ...)
- En recourant à des dispositifs tels que l'OPAH élaborée par le Pays
- Le territoire envisage la diminution du nombre de logements vacants d'environ 240 logements sur 20 ans, ce qui correspond en moyenne à une baisse de 12 logements vacants par an, contre une croissance de 163 logements vacants observée entre 2011 et 2016

Poursuivre la réhabilitation des logements dégradés et énergivores, via notamment la politique de réduction de la vacance

5. Diversifier l'offre de logements en cohérence avec la stratégie de développement du SCoT

Développer une offre diversifiée en lien avec la stratégie d'attractivité du territoire et favoriser l'accueil de jeunes et d'actifs

- Développer l'offre en locatif. Cela nécessite des conditions de marché adapté et l'intérêt des investisseurs. La montée en puissance de la stratégie du territoire devrait favoriser son développement.
- Répondre aux besoins spécifiques (handicap, personnes démunies, grand vieillissement ...)

- Diversifier les compositions urbaines afin de favoriser la variété des formes et gammes de prix des logements répondant à une pluralité de profils d'actifs ou de ménages selon les stades de la vie
- Poursuivre le développement d'une offre aidée ou sociale, adaptée aux besoins réels, en privilégiant les locations dans les pôles bien dotés en services. L'offre en locatif intermédiaire et locatif accession s'envisagera lorsqu'elle répond à un besoin et est pertinente car non concurrencée par le marché libre
- Accompagner le vieillissement : hébergements innovant de type béguinage, programme multigénérationnel, logements connectés, smarthome, en complément de l'offre « classique »

6. Des urbanisations valorisant l'espace de vie de proximité, authentique et convivial, qui révèlent l'esprit des lieux sancerrois et solognots

Développer des espaces urbains répondant aux aspirations des habitants et favorisant l'appropriation de la dimension patrimoniale et authentique du territoire :

- Des compositions architecturales et paysagères valorisant une identité morphologique locale
 - Prendre appui sur les motifs paysagers locaux (alignements d'arbres, bocage, cours d'eau, reliefs ...) pour mettre en œuvre des compositions urbaines en lien avec l'environnement immédiat et soutenir ou rénover ainsi une ambiance urbaine attractive, des marqueurs paysagers de qualité
 - Promouvoir une identité architecturale qui suppose de ne pas importer des modèles urbains uniformes des grandes villes, mais au contraire de valoriser des marqueurs urbains et architecturaux identitaires s'inspirant ou réinterprétant la tradition ou encore promouvant l'innovation
- Concilier compacité et qualité de l'urbanisation résidentielle en trouvant un équilibre qui favorise des formes urbaines variées et leur insertion dans le paysage, le quartier
 - Adapter les compositions urbaines à l'identité des lieux pour mieux raccrocher au fonctionnement et à la morphologie du site

Axe 3 : Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable

1. Organiser les mobilités pour une plus grande proximité aux aménités territoriales, et se connecter à l'extérieur

Renforcer la multimodalité (transport en commun/voiture en mode individuel-collectif/modalités douces) en fonction du contexte rural du territoire et le rabattement vers Bourges - Cosne sur Loire - Gien (vers Paris)

- A l'échelle de pôles structurants (Aubigny sur Nère/Argent sur Sauldre, Sancerre/Saint Satur)
- A l'échelle de pôle relais (Vailly sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon, Boulleret/Bannay)
- A l'échelle de pôle de proximité (Belleville sur Loire, Brinon sur Sauldre, Veaugues)

Améliorer les connexions Est-Ouest par un réseau viaire à la hauteur de l'enjeu (sécurité, temps de déplacement ...)

2. Déployer une offre en mobilité alternative à la voiture individuelle et pour tous

Déployer des solutions pour un usage durable de la voiture (aire de covoiturage, autostop organisé ...) au droit des axes et secteurs stratégiques

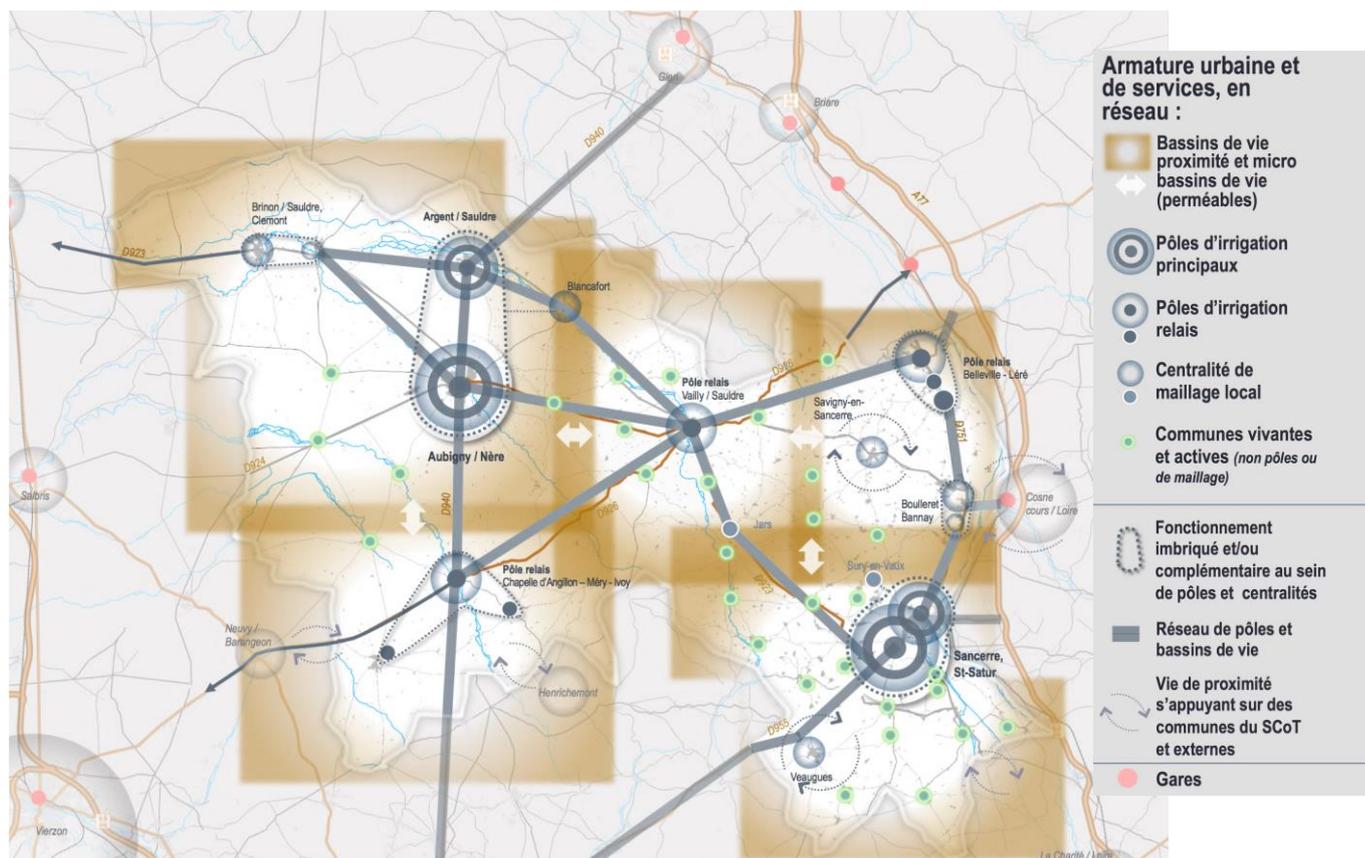
Expérimenter des solutions de mobilités sociales en fonction des besoins : location de véhicules, transport à la demande, autopartage ...

Conforter le réseau des mobilités douces et organiser des boucles pour favoriser les mobilités douces de courte distance (touristiques et quotidiennes)

Encourager la mise en place de pratiques d'écomobilité innovantes (vélo-bus, pédibus ...)

Déployer le Très Haut Débit et la couverture mobile (4G, 5G)

3. Conforter l'armature urbaine et de services



Préserver et renforcer l'offre en services de proximité pour accompagner l'attractivité des bassins de vie (petite enfance, enfance, commerce, offre médicale de proximité, activités associatives, culturelles et de loisirs, Maisons France Services, services aux actifs ...)

- Prendre en compte les mobilités des actifs
- Réfléchir à des services dans les villages qui soient différenciant ou en relai de ceux des pôles urbains principaux pour leur permettre de maintenir et développer une offre de proximité de qualité et qui valorisent les spécificités locales

Développer une offre en services de plus grand rayonnement ou spécifique

- Services hospitaliers essentiels limitant les déplacements contraints vers les grands pôles de santé externes
- Créer un pôle de formation visible qui peut évoluer en s'appuyant sur le numérique
- Imaginer un « pôle culturel » n'impliquant pas nécessairement des équipements en « dur »
 - Mise en réseau et lisibilité de l'offre
 - Développer l'événementiel « culture et sport »
 - Favoriser les « coordinations/synergies » pour un agenda culturel fourni et une offre régulière
 - Le numérique est essentiel : promotion saison culturelle, mise en valeur de sites patrimoniaux, mise en réseau des bibliothèques ...

- Développer l'offre de tiers lieux « à notre façon » (associant espaces de travail, de culture, de loisirs, de convivialité)

Accroître le poids résidentiel, le rayonnement et la diversité de l'offre en services des pôles principaux (Aubigny sur Nère/Argent sur Sauldre, Sancerre/Saint Satur) :

- Pour leur visibilité à grande échelle en tant que pôles économiques, touristiques et patrimoniaux
- Faire vivre et déployer les marques (Sancerre et Sologne)
- Pour leur rôle moteur de l'attractivité de tout le territoire.

Développer des pôles relais :

- Compléter et relayer les pôles principaux pour une meilleure couverture du territoire en services structurants et habitats diversifiés et pour valoriser l'armature économique et les spécificités locales

Développer le rôle des centralités locales pour dynamiser les bassins de vie et mieux organiser l'offre en services de proximité et intermédiaires entre communes pôles et non pôles

Renforcer la fonction de proximité et les spécificités (économique, patrimoine ...) des communes vivantes et actives (autres communes)

4. S'adapter aux besoins en commerce en privilégiant la proximité et la vitalité des centres-villes (des bourgs et villages)

Dynamiser les centres-villes et leurs commerces en développant à la fois la proximité, une offre diversifiée en commerces et services, et une qualité urbaine valorisée par la dimension patrimoniale et l'animation des bourgs

- Renforcer l'accès des populations aux services de proximité
- Autres actions à favoriser en relai de la mise en valeur des patrimoines et de la lutte contre la vacance :
 - La qualification d'espaces publics conviviaux, l'organisation du stationnement et des itinéraires doux propices au commerce et à l'accessibilité aux centres, la mixité fonctionnelle des urbanisations ...
 - Les opérations et programmes de revitalisation des cœurs de bourg
 - Favoriser la diversité du commerce de proximité par une logique de concertation des services et des commerces

Favoriser la diversification et la qualification de l'offre commerciale globale du territoire pour être toujours plus attentif aux attentes multiples et nouvelles des populations en termes de commerces, ce qui nécessite de rechercher la diversification et la qualification de l'offre commerciale globale du territoire :

- Valoriser les potentiels de développement de l'offre commerces et services sur les segments peu représentés dans le territoire
- Tenir compte du potentiel lié aux spécificités existantes et à développer, notamment la gastronomie, les produits de terroir et savoir-faire locaux, les pratiques touristiques ...
- Favoriser la diversité des formes de commerce : commerces ambulants permettent notamment la desserte de bourgs non ou peu pourvus en commerces, points de vente de productions locales ou en circuits courts ...
- Soutenir durablement le dynamisme des pôles commerciaux majeurs du territoire : Aubigny sur Nère et Sancerre/Saint Satur, pour contribuer à la qualification et la diversification commerciale globale du territoire et pour limiter des déplacements contraints et les risques d'évasion commerciale vers des grands pôles commerciaux périphériques
- Favoriser l'acquisition de commerces par les collectivités pour éviter la déprise

Accompagner l'évolution des modes de consommation et du grand commerce

- Accompagner l'évolution du grand commerce existant pour répondre aux nouvelles attentes et aux besoins d'organiser une offre multicanal
- Ne pas courir le risque d'un développement de friches, difficilement remobilisables par les investisseurs
- Répondre aux besoins qualitatifs et en diversité de l'offre globale en commerces
- Ne pas étendre ou créer de nouveaux espaces commerciaux en périphérie, sauf à la marge pour améliorer leur qualité, réorganiser les espaces ou commerces, ou pour répondre aux besoins qualitatifs et en diversité de l'offre globale en commerces du territoire, en complémentarité avec l'offre commerciale de centre-ville
- Privilégier l'implantation du grand commerce dans les centres-villes ou dans l'enveloppe urbaine des bourgs, bien intégré au maillage urbain, dans une logique de renforcement des centralités veillant à la préservation du commerce de centre-ville ou contribuant à sa dynamisation
- Privilégier la mutualisation ou la réorganisation des espaces commerciaux déjà urbanisés, ou réutiliser des espaces affectés à un autre usage dans une logique de réaménagement.

5. Développer la culture du risque

Adopter une logique d'adaptation au risque mais aussi de réduction des vulnérabilités :

- Implique une approche solidaire et par l'innovation : coopérations et gestion amont-aval des eaux pluviales et ruissellements, limitation ou réduction de l'imperméabilisation de secteurs urbains exposés
- ...

THEMATIQUE (CPER)	Axes du projet de territoire concerné			n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Industrie
	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable								
Transition écologique et énergétique	X	X		1	Définition du Programme Alimentaire de Territoire du Pays Sancerre Sologne	Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne	30,000 €	2021-2022			
Transition écologique et énergétique	X	X		2	Structuration de la filière maraîchère bio	Association Isa Groupe, maraîchers, Syndicat de Pays					
Attractivité du territoire	X			3	Mise en œuvre du plan d'action GPECT	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	30,000 €	2021-2022			X
Attractivité du territoire	X			4	Création d'un support de marketing territorial - brochure de promotion à destination des services ressources	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	10,000 €	2022			X
Attractivité du territoire	X		X	5	Acquisition et aménagement d'ateliers d'entreprises à Aubigny sur Nère	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	180,000 €	2021-2022			X
Attractivité du territoire	X			6	Vidéos et événement de promotion de l'industrie	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	25,000 €	2022-2023			X
Attractivité du territoire	X			7	Aménagement de la zone d'activité communautaire	Communauté de Communes Sauldre et Sologne		2023			
Transition écologique et énergétique	X	X	X	8	Reconversion du site des silos de Saint Satur	Commune de Saint Satur	1,000,000 €	2022	X		
Transition écologique et énergétique	X		X	9	Reconversion du site de la FASS à Saint Satur	Commune de Saint Satur - Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ou EPFLI	1,500,000 €	à partir de 2025	X		
Attractivité du territoire	X			10	Rénovation du site de La Balance (gîte de groupe et camping)	Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire	988,667 €	2022			
Attractivité du territoire	X			11	Réaménagement des points d'information touristiques du territoire	Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ou EPIC	119,000 €	2022			
Attractivité du territoire	X		X	12	Modernisation des équipements du camping de Saint Thibault	Commune de Saint Satur	680,000 €	2022	X		
Attractivité du territoire	X		X	13	Modernisation des hébergements du camping de Saint Thibault	SPL 1000 lieux du Berry	735,000 €	2022	X		
Attractivité du territoire	X		X	14	Aménagement d'un pôle touristique à Saint Thibault	Commune de Saint Satur	150,000 €	2022	X		
Attractivité du territoire	X			15	Création d'un circuit touristique autour d'Alain Fournier	Commune de La Chapelle d'Angillon		2023-2025		X	
Cohésion sociale et territoriale	X			16	Modernisation numérique du Musée	Commune d'Argent sur Sauldre		2023-2025		X	
Cohésion sociale et territoriale	X	X		17	Aménagement du parc à Ivoy le Pré	Commune d'Ivoy le Pré	400,000 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale	X		X	18	Modernisation et développement du port de plaisance à Saint Thibault	Commune de Saint Satur ou SPL 1000 lieux du Berry	500,000 €	2023	X		
Attractivité du territoire	X			19	Aménagement touristique et paysager des quais de Loire à Saint Thibault	Commune de Saint Satur	500,000 €	2025	X		
Attractivité du territoire	X		X	20	Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création d'un hôtel-restaurant	Commune de La Chapelle d'Angillon		2025-2026		X	
Transition écologique et énergétique	X		X	21	Rénovation énergétique de la mairie et salle des fêtes à Blancafort	Commune de Blancafort	444,400 €	2021-2022			

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Transition écologique et énergétique	X	X		22	Rénovation énergétique : aménagement d'un logement locatif à Verdigny	Commune de Verdigny	150,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X			23	Modernisation du système de chauffage de la mairie/école à Thauvenay	Commune de Thauvenay	22,940 €	2021-2022			
Transition écologique et énergétique	X	X		24	Isolation du Presbytère (logement)	Commune de Oizon	50,000 €	2021-2022			
Transition écologique et énergétique	X			25	Rénovation thermique de la mairie à Barlieu	Commune de Barlieu	60,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X	X		26	Rénovation énergétique du logement communal à Thauvenay	Commune de Thauvenay	57,911 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X		X	27	Réhabilitation thermique et réaménagement du foyer rural à Boulleret	Commune de Boulleret	891,718 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X			28	Travaux de rénovation thermique de la cantine et de la mairie	Commune de Nançay		2022-2023		X	
Transition écologique et énergétique	X			29	Transition énergétique des bâtiments communaux à Oizon	Commune de Oizon	350,000 €	2023			
Transition écologique et énergétique	X			30	Transition thermique des bâtiments communaux à Saint Satur	Commune de Saint Satur	911,000 €	2024			
Transition écologique et énergétique	X		X	31	Transition énergétique des équipements sportifs à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère		2023			
Transition écologique et énergétique	X			32	Rénovation énergétique de bâtiments publics à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre	150,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X		X	33	Réhabilitation thermique gymnase et salles du complexe sportif et culturel à Boulleret	Commune de Boulleret					
Transition écologique et énergétique	X			34	Réhabilitation thermique de l'ancienne cantine scolaire à Boulleret	Commune de Boulleret					
Transition écologique et énergétique	X		X	35	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle des fêtes, école, mairie) de Veaugues	Commune de Veaugues	150,000 €	2022-2023			
Transition écologique et énergétique	X		X	36	Rénovation thermique de la salle des fêtes, de mairie et de l'école à Feux	Commune de Feux		2024-2025			
Transition écologique et énergétique	X			37	Changement du système de chauffage de l'école primaire	Commune de Bannay		2024			
Transition écologique et énergétique	X		X	38	Création d'une ressourcerie	Association Isa Groupe		2022			
Transition écologique et énergétique				39	Aménagement du quai de transfert de la déchetterie de Vinon	SMICTREM		2022			

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Transition écologique et énergétique	X			40	Réalisation d'une aire de stockage matériaux à Bannay	Commune de Bannay	38,600 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X			41	Création d'un recyclerie	SMICTREM		2024-2025			
Transition écologique et énergétique	X			42	Agrandissement de la déchetterie de Vinon	SMICTREM		2025-2026			
Transition écologique et énergétique	X			43	Création d'un lieu de collecte des déchets verts	Communes de Belleville sur Loire, Sury Prés Léré et Léré					
Transition écologique et énergétique	X			44	Remplacement du parc véhicules de services techniques en véhicules électriques à Sancerre	Commune de Sancerre	50,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique	X			45	Achat d'un véhicule électrique pour le service technique à Feux	Commune de Feux	25,000 €	2026			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	46	Etude "plan guide" sur le territoire de Saint Satur	Commune de Saint Satur	70,000 €	2021-2022	×		
Cohésion sociale et territoriale		X	X	47	Etude renaissance des quartiers de Sancerre	Commune de Sancerre	250,000 €	2021-2022	×		
Cohésion sociale et territoriale		X	X	48	Aménagement du centre bourg à Savigny en Sancerre	Commune de Savigny en Sancerre	1,064,200 €	2021-2022			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	49	Aménagement du centre bourg de Brinon sur Sauldre	Commune de Brinon sur Sauldre	1,270,000 €	2021-2022			
Cohésion sociale et territoriale		X		50	Aménagement du centre bourg (3e tranche) d'Ivoy le Pré	Commune d'Ivoy le Pré	500,000 €	2021-2022			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	51	Revitalisation du centre ville d'Aubigny sur Nère : requalification de la place de la Tour et de la rue de la Tour	Commune d'Aubigny sur Nère	272,000 €	2022	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		x		52	Elaboration d'un site patrimonial remarquable	Commune d'Aubigny sur Nère	39,030 €	2022	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		X	X	53	Revitalisation du centre ville et renaissance des quartiers de Sancerre	Commune de Sancerre	3,000,000 €	2022	×		
Cohésion sociale et territoriale		X		54	Aménagement de la traversée villageoise à Villegenon	Commune de Villegenon	815,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	55	Revitalisation du centre ville d'Aubigny sur Nère : requalification de la rue du bourg Coutant, place du vieux marché et rue porte du cygne	Commune d'Aubigny sur Nère	244,000 €	2023-2024	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		X		56	Réaménagement du centre bourg de Menetou Râtel	Commune de Menetou Râtel	800,000 €	2023-2024			
Cohésion sociale et territoriale		X		57	Réaménagement de la place de la mairie et mise en accessibilité - aménagement de sécurité routière et de voirie en centre bourg	Commune de Feux	180,000 €	2023-2025			
Cohésion sociale et territoriale		X		58	Aménagement du lotissement avec végétalisation d'un espace de détente et de rencontres	Commune de Vinon	130,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale		X		59	Rénovation du centre bourg	Commune de Sens Beaujeu		2022			
Cohésion sociale et territoriale		X		60	Aménagement de la place de l'Eglise et du centre bourg de Saint Bouize	Commune de Saint Bouize	485,876 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale		X		61	Travaux de refection et d'enfouissement	Commune de Bué	110,000 €	2022			

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Cohésion sociale et territoriale		X		62	Requalification des rues Amagat et Jacques Combes	Commune de Saint Satur	560,000 €	2022-2023			
Cohésion sociale et territoriale		X		63	Etude urbaine	Commune de Verdigny	40,000 €	2022			
Attractivité du territoire	X	X		64	Travaux d'aménagement pour projet immobilier	Commune de Verdigny		2022-2023			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	65	Etude d'aménagement du centre bourg	Commune d'Argent sur Sauldre		2022-2023		×	
Cohésion sociale et territoriale		X	X	66	Etude pour la réqualification globale du centre bourg de Nançay	Commune de Nançay		2023-2025		×	
Cohésion sociale et territoriale	X	X		67	Aménagement et valorisation du chemin des écuriels à Bannay	Commune de Bannay	524,500 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	68	Rénovation de la signalétique urbaine	Commune de Saint Satur	80,000 €	2023	×		
Cohésion sociale et territoriale		X		69	Aménagement du centre bourg de Crézancy en Sancerre	Commune de Crézancy en Sancerre		2023			
Cohésion sociale et territoriale		X		70	Réaménagement du centre bourg d'Oizon	Commune d'Oizon	550,000 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	71	Revitalisation du centre ville d'Aubigny sur Nère : réaménagement du carrefour mail guichard	Commune d'Aubigny sur Nère	420,000 €	2023	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		X	X	72	Réhabilitation de la place du monument aux morts à La chapelle d'Angillon	Commune de La Chapelle d'Angillon		2023-2024		×	
Transition écologique et énergétique		X	X	73	Revitalisation du centre ville d'Aubigny sur Nère : aménagements cyclables	Commune d'Aubigny sur Nère	25,000 €	2024	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		X		74	Revitalisation du centre ville d'Aubigny sur Nère : élargissement de l'accès au parking de la Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	40,000 €	2024-2025	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		X		75	Revitalisation du centre ville d'Aubigny sur Nère : réqualification de la place de l'étape aux vins	Commune d'Aubigny sur Nère	90,000 €	2025	×	×	
Cohésion sociale et territoriale		X		76	Aménagement d'un espace public en centre bourg au Noyer	Commune du Noyer	200,000 €	2024-2025			
Transition écologique et énergétique	X	X		77	Etude de préfiguration d'une PTRE à l'échelle du Pays	Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne	38,800 €	2021-2022			
Cohésion sociale et territoriale	X	X		78	Reconversion de la maison familiale rurale en habitat pour personnes âgées et personnes proteuses de handicap à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère		2022-2024		×	
Cohésion sociale et territoriale	X	X		79	Etude sur logements vacants à Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon et Nançay	Communes d'Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon et Nançay		2021-2023		×	
Cohésion sociale et territoriale	X	X		80	Réadapatation des locaux de l'ancienne gendarmerie en logements à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère		2024		×	
Cohésion sociale et territoriale	X	X		81	Acquisition réhabilitation en vue de la création de logements communaux sociaux	Commune de Thauvenay					
Cohésion sociale et territoriale	X	X		82	Construction de logements locatifs à basse consommation	Commune de Thauvenay					
Cohésion sociale et territoriale	X	X		83	Rénovation de l'ancienne office de tourisme en logement	Commune de Vailly sur Sauldre	50,000 €	2025			
Cohésion sociale et territoriale	X	X		84	Réhabilitation d'une maison de centre bourg pour logement locatif	Commune de Boulleret					
Transition écologique et énergétique		X	X	85	Végétalisation des espaces publics à Saint Satur	Commune de Saint Satur	250,000 €	2021-2022	×		

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Transition écologique et énergétique		X		86	Végétalisation des lieux des différents pôles d'activité du village à La Chapelle d'Angillon	Commune de La Chapelle d'Angillon		2022-2024		X	
Transition écologique et énergétique		X		87	Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale à Argent sur Sauldre	Commune d'Argent sur Sauldre		2023-2024		X	
Transition écologique et énergétique		X		88	Aménagements pour la biodiversité à Boulleret	Commune de Boulleret					
Cohésion sociale et territoriale	X	X	X	89	Rénovation et aménagements paysagers du château des Stuarts à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	1,200,000 €	2021-2024	X	X	
Attractivité du territoire		X		90	Restauration du chœur de l'église de Sainte Montaine	Commune de Sainte Montaine	173,930 €	2022			
Attractivité du territoire		X		91	Restauration du beffroi à Ennordres	Commune d'Ennordres	70,000 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	92	Définition d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle du Pays Sancerre Sologne	Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne		2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	93	Création d'une maison médicale à Argent sur Sauldre	Commune d'Argent sur Sauldre	190,000 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	94	Maison de santé à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre	500,000 €	2024			
Cohésion sociale et territoriale			X	95	Projet de tiers lieu "office des services à la population" à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	600,000 €	2022-2024	X	X	
Cohésion sociale et territoriale			X	96	Regroupement de la mairie et de l'agence postale communale à Ennordres	Commune d'Ennordres	200,000 €	2021-2022			
Transition écologique et énergétique	X		X	97	Réhabilitation et rénovation thermique de la mairie de Saint Satur	Commune de Saint Satur	1,000,000 €	2021-2022	X	X	
Cohésion sociale et territoriale			X	98	Construction d'une garderie periscolaire à Bannay	Commune de Bannay	319,200 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale	X		X	99	Rénovation de la garderie à Veaugues	Commune de Veaugues	25,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	100	Agrandissement de la crèche "kilts et culottes courtes" à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	200,000 €	2022	X		
Cohésion sociale et territoriale			X	101	Création d'une maison d'assistants maternels (MAM) à Aubigny sur Nère	association		2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	102	Création d'une mini-crèche à Oizon	Commune de Oizon	300,000 €	2024			
Cohésion sociale et territoriale			X	103	Construction d'une épicerie à Blancafort	Commune de Blancafort	632,300 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale	X		X	104	Rénovation d'un bâtiment communal pour transfert de la boucherie à Crézancy en Sancerre	Commune de Crézancy en Sancerre	93,200 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	105	Réhabilitation du bar restaurant Le Saint Romble à Subligny	Commune de Subligny	103,400 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	106	Acquisition et travaux du dernier commerce : multiservices	Commune de Feux		2022-2024			
Cohésion sociale et territoriale	X		X	107	Acquisition et mise à disposition de locaux commerciaux en centre ville à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère		2022-2025	X	X	
Cohésion sociale et territoriale	X		X	108	Etude globale du tissu commercial à Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon et Nançay	Communauté de Communes Sauldre et Sologne		2022		X	

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Cohésion sociale et territoriale	X		X	109	Acquisition de bâtiments vacants pour commerces éphémères	Commune de Nançay		2023-2024		×	
Attractivité du territoire	X		X	110	Création d'un FabLab à l'espace de coworking d'Aubigny sur Nère	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	60,000 €	2021-2022			×
Attractivité du territoire	X		X	111	Aménagement en bureaux de la salle Nicolas Leblanc à Ivoy le Pré	Commune d'Ivoy le Pré	250,000 €	2021-2022			
Attractivité du territoire	X		X	112	Création d'un tiers lieu dans les locaux de l'ancien presbytère et locaux attenants à Boulleret	Commune de Boulleret	1,050,000 €	2022-2023			
Attractivité du territoire	X		X	113	Espace coworking-bibliothèque à Sancerre	Commune de Sancerre	400,000 €	2022	×	×	
Cohésion sociale et territoriale	X		X	114	Bistrot-tiers lieu à Sainte Montaine	Commune de Sainte Montaine	125,000 €	2023			
Attractivité du territoire	X		X	115	Aménagement d'un espace de coworking et de formation à Saint Satur	Commune de Saint Satur	500,000 €	2025	×	×	
Transversal - ingénierie			X	116	Mise en œuvre du Plan de Mobilité du Pays Sancerre Sologne	Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, Communautés de Communes		2021-2023			
Transition écologique et énergétique			X	117	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur mobilités actives	Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne	60,000 €	2021-2022			
Transition écologique et énergétique			X	118	Acquisition d'une navette électrique et développement du service à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	300,000 €	2022-2023	×	×	
Transition écologique et énergétique			X	119	Adapter l'offre de transport en commun pour répondre aux besoins des actifs et des personnes en formation	Communauté de Communes Sauldre et Sologne		2021-2022			×
Attractivité du territoire	X		X	120	Véloroute V48 "de la cathédrale de Bourges à Sully sur Loire" - travaux d'aménagement	Communauté de Communes Sauldre et Sologne		2022			
Attractivité du territoire	X		X	121	A partir de la véloroute V48 création de voies cyclables des communes d'Aubigny sur Nère et Argent sur Sauldre	Communes d'Aubigny sur Nère et Argent sur Sauldre		2022		×	
Transition écologique et énergétique			X	122	Création d'une aire de covoiturage à Bué	Commune de Bué		2023			
Attractivité du territoire			X	123	Reconstruction du pont des Dieux à Ivoy le Pré	Commune d'Ivoy le Pré	200,000 €	2023			
Transition écologique et énergétique	X		X	124	Aménagement d'une piste cyclable à Boulleret	Commune de Boulleret					
Cohésion sociale et territoriale			X	125	Mise en accessibilité des bâtiments communaux à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre	66,750 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	126	Mise en accessibilité de la mairie de Barlieu	Commune de Barlieu	10,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	127	Mise en accessibilité de la mairie-école-garderie à Subligny	Commune de Subligny	64,860 €				
Cohésion sociale et territoriale	X		X	128	Réfection des sanitaires de l'école (accessibilité - isolation)	Commune de Clémont	45,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	129	Rénovation du réseau d'eau potable à Bué	Commune de Bué		2022			
Transition écologique et énergétique			X	130	Construction d'une unité de traitement pour l'élimination des pesticides et métabolites à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère		2022			

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Transition écologique et énergétique			X	131	Recherche d'une nouvelle source en eau potable et équipements de traitement à Argent sur Sauldre	Commune d'Argent sur Sauldre	900,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	132	Rénovation des canalisations d'eau potable à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre	266,700 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	133	Sécurisation de l'alimentation en eau potable à Presly	Commune de Presly					
Transition écologique et énergétique			X	134	Réhabilitation du réseau d'assainissement à Bué	Commune de Bué	850,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	135	Remplacement de réseaux à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	503,300 €	2021-2022			
Transition écologique et énergétique			X	136	Extension du réseau d'assainissement collectif à Veaugues	Commune de Veaugues	752,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	137	Construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	3,418,500 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	138	Restructuration de la station d'épuration à Veaugues	Commune de Veaugues	1,197,000 €	2022			
Transition écologique et énergétique			X	139	Restructuration d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) à Feux	Commune de Feux	151,200 €	2023-2024			
Cohésion sociale et territoriale			X	140	Travaux d'aménagement de l'école et de la cantine à Menetou Râtel	Commune de Menetou Râtel	79,400 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	141	Restructuration et modernisation des écoles et des services périscolaires à Saint Satur	Commune de Saint Satur	2,000,000 €	2022	×		
Cohésion sociale et territoriale			X	142	Création d'un pôle scolaire	Commune de Sancerre					
Cohésion sociale et territoriale			X	143	Création d'une cantine scolaire à La Chapelle d'Angillon	Commune de La Chapelle d'Angillon					
Cohésion sociale et territoriale			X	144	Inclusion numérique à l'école de Sury en Vaux	Commune de Sury en Vaux					
Cohésion sociale et territoriale			X	145	Rénovation du cinéma l'Atomic à Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	320,000 €	2022-2025	×	×	
Cohésion sociale et territoriale			X	146	Développement de l'enseignement musical à distance	Association Académie de musique et d'arts de Belleville sur loire et Ecole de musique d'Aubigny sur Nère					
Cohésion sociale et territoriale			X	147	Equipement de salles culturelles à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre		2024			
Cohésion sociale et territoriale			X	148	Rénovation du stade de foot et de rugby à Verdigny	Commune de Verdigny	195,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	149	Création d'un city stade à Saint Satur	Commune de Saint Satur	55,200 €	2022	×		
Cohésion sociale et territoriale			X	150	Création d'un city stade à Argent sur Sauldre	Commune d'Argent sur Sauldre	80,000 €	2022			

THEMATIQUE (CPER)	1. Réaffirmer une vocation productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher	2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts	3. Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et durable	n° du projet	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation	PVD	ORT	Territoire D'Indust
Cohésion sociale et territoriale			X	151	Réhabilitation de deux courts de tennis à Boulleret	Commune de Boulleret	37,150 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	152	Création d'un city stade à Blancafort	Commune de Blancafort	80,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	153	Création d'un bike park à Veaugues	Commune de Veaugues	10,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	154	Création d'un parcours de santé à La Chapelle d'Angillon	Commune de La Chapelle d'Angillon		2022-2023		×	
Cohésion sociale et territoriale			X	155	Rénovation des vestiaires du terrain de foot à Veaugues	Commune de Veaugues	35,000 €	2024			
Cohésion sociale et territoriale			X	156	Installation de jeux aquatiques à la piscine d'Aubigny sur Nère	Commune d'Aubigny sur Nère	150,000 €	2023	×		
Cohésion sociale et territoriale			X	157	Création d'un city stade à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre	60,000 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	158	Création d'un terrain multisports à Feux	Commune de Feux	60,000 €	2023			
Cohésion sociale et territoriale		X	X	159	Réaménagement d'un espace naturel en centre bourg à Méryès Bois	Commune de Méryès Bois	200,000 €	2022-2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	160	Création d'une salle familiale à Argent sur Sauldre	Commune d'Argent sur Sauldre		2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	161	Réaménagement d'une aire de pique-nique et de promenade	Commune de Feux	20,000 €	2022			
Cohésion sociale et territoriale			X	162	Aménagement de loisirs autour de l'étang à Vinon	Commune de Vinon		2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	163	Réalisation d'un pôle jeunesse et accueil de loisirs	Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire		2023			
Cohésion sociale et territoriale			X	164	Restructuration des caves de la Mignonne	Commune de Sancerre					
Cohésion sociale et territoriale	X		X	165	Travaux de rénovation de la salle polyvalente à Nançay	Commune de Nançay		2024-2025		×	
Cohésion sociale et territoriale			X	166	Aménagement d'une grange en maison des associations à Subigny	Commune de Subigny					
Cohésion sociale et territoriale	X		X	167	Rénovation du centre socio-culturel à Vailly sur Sauldre	Commune de Vailly sur Sauldre					
Cohésion sociale et territoriale	X		X	168	Réhabilitation de la gare en salle familiale à Argent sur Sauldre	Commune d'Argent sur Sauldre		2024-2025		×	

menu déroulant axes du CPER

Attractivité du territoire

Cohésion sociale et territoriale

Transition écologique et énergétique

Transversal - ingénierie

Axe 1 : Réaffirmer une vocation pi

armature économique

accueil entreprises

coopération

tourisme

agriculture et ruralité

croissance verte

Axe 2 : Faire briller des patrimoin

Axe 3 : Valoriser un réseau territo

productive globale au cœur d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher

1. Affirmer le positionnement du territoire au travers de son armature économique
2. Être compétitif par la qualité des aménagements économiques
3. Être compétitif par la coopération
4. Développer le tourisme et son rôle moteur du développement local
5. Soutenir et fortifier un secteur primaire créateur de valeur ajoutée, et emblème d'une ruralité active
6. Faire de la croissance verte un marqueur de reconnaissance du territoire

espaces vivants et valoriser une authenticité en mouvement pour des espaces et modes de vies actifs et ouverts

1. Mettre en œuvre une trame verte et bleue, support de dynamiques naturelles, patrimoniales et économiques
2. Mettre en scène la palette paysagère et faire vivre le patrimoine
3. Mettre en œuvre la transition écologique pour des ressources pérennes en bon état et accompagner les enjeux de mutation
4. Poursuivre les efforts de réduction de la vacance et améliorer l'usage du parc de logements existants
5. Diversifier l'offre de logements en cohérence avec la stratégie de développement du SCoT
6. Des urbanisations valorisant l'espace de vie de proximité, authentique et convivial, qui révèlent l'esprit des lieux sancerrois

territoire rural interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité globale et

1. Organiser les mobilités pour une plus grande proximité aux aménités territoriales, et se connecter à l'extérieur
2. Déployer une offre en mobilité alternative à la voiture individuelle et pour tous
3. Conforter l'armature urbaine et de services
4. S'adapter aux besoins en commerce en privilégiant la proximité et la vitalité des centres-villes (des bourgs et villages)
5. Développer la culture du risque